LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 7 octobre 2026

Groupe de travail MAE-ONGD

Réunion du 6 octobre 2026 à 14h30 au MAE

Compte-rendu

Pour le MAE :

- M. Georges Ternes, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire
- M. Thomas Barbancey, Directeur adjoint de la Coopération et de l'Action humanitaire
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONGD
- M. Tun de Jong, Desk ONGD
- Mme. Carole Rukavina, Desk ONGD
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD
- Mme. Patricia Lopes, Desk ONGD
- M. Jean Damy, Desk Coopérants

Pour les ONGD :

- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD
- Mme. Delphine Dethier, Cercle de Coopération des ONGD
- Mme. Aude Ehlinger, COPIL CSP
- Mme. Natasha Mpiana, COPIL CSP
- Mme. Özge Algül, Cercle de Coopération des ONGD
- Mme. Nadine Conrardy, Aide internationale de la Croix-Rouge
- M. Thomas Kauffmann, CARE Luxembourg
- Mme. Esther LEICK, Médecins Sans Frontières

1. Présentation des nouveaux membres du GT MAE/ONGD

Monsieur le Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire souhaite la bienvenue aux trois personnes qui ont rejoint le Groupe de travail MAE/ONGD en représentation du Cercle, ainsi que du Comité de pilotage CSP.

2. Approbation de l'ordre du jour

Trois points sont ajoutés :

- Régime comptable des grandes asbl, des asbl reconnues d'utilité publique et des fondations.
- BNE (Bildung fir Nohalteg Entwécklung) 2027.
- Dépôt du budget d'État 2027-2029 à la Chambre des Députés.

L'ordre du jour est approuvé.

3. Validation des comptes-rendus

Le MAE est encore en attente d'une proposition de compte-rendu du Cercle de Coopération des ONGD pour le GT MAE/ONGD du 17 décembre 2025.

Les autres comptes-rendus sont approuvés et seront publiés demain sur le site du MAE.

4. Points d'information

4.1. Appel à proposition 2026-2 des Projets de Coopération ONGD (PCO)

Dans le cadre du second appel à propositions de l'année 2026, 14 ONGD ont soumis 18 projets, pour un budget total MAE de 7.026.074,42 euros. Quatre ONGD ont déposé 2 projets pour cet appel.

Les projets couvrent géographiquement 14 pays différents :

- Burkina Faso (3 projets) ;
- Philippines (2 projets) ;
- Bolivie (2 projets) ;
- Afrique régionale, Argentine, Bénin, Cambodge, Cameroun, Guinée-Bissau, Haïti, Malawi, Mozambique, Ouganda, Sénégal, (1 projet par pays).

L'analyse des projets est en cours.

4.2. Conventions de Coopération Cercle et Mandat ASTM

Le Cercle de Coopération des ONGD remercie le MAE pour la suite favorable réservée à sa demande de passer de conventions annuelles à une convention pluriannuelle qui couvrira la période 2026-2030. La conclusion de cette première convention pluriannuelle représente une nouvelle étape du partenariat entre le MAE et le Cercle, et s'inscrit dans le cadre du dialogue et de la coopération établis de longue date entre le MAE et la société civile.

Elle doit permettre au Cercle de s'inscrire dans une perspective stratégique de long terme, avec l'ambition de se consolider en tant que réseau apprenant, favorisant le renforcement mutuel des ONGD luxembourgeoises et contribuant ainsi au changement social. Cette convention permettra également au Cercle d'assumer pleinement son nouveau rôle de gestionnaire de la Maison des ONGD.

Le MAE a également donné un mandat à l'ONGD Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) pour la mise en œuvre d'un programme d'appui au secteur pour la période 2026-2030. La convention pluriannuelle

permettra à l'ASTM de mettre son expertise au service du secteur et de contribuer à garantir, conjointement avec le Cercle et les autres ONGD, une utilisation optimale de l'Espace citoyen au sein de la Maison des ONGD, au bénéfice de l'avancement des dynamiques de transformation sociale.

4.3. Procédure de renouvellement des agréments MAE

Cette année, 74 des 80 ONGD agréées doivent procéder au renouvellement de leur agrément pour la période 2027-2028. Un état des lieux sera présenté une fois l'ensemble des demandes traitées.

Cet exercice revêt un caractère particulier, puisqu'il coïncide avec la mise en conformité des ONGD avec la nouvelle loi sur les a.s.b.l. C'est pourquoi celles-ci ont été priées d'indiquer au MAE les modifications statutaires majeures effectuées.

S'agissant des ONGD agréées qui ne mettent actuellement en œuvre aucun projet avec le MAE, il est rappelé qu'elles sont tenues de dûment justifier l'absence de projets cofinancés au cours des dernières années. En effet, à l'instar de son octroi, le maintien de l'agrément est conditionné à la capacité organisationnelle de l'association à mettre en œuvre des projets de développement ou d'ECM cofinancés.

Le MAE informe que la durée de validité de l'agrément est inscrite dans la loi et qu'il n'est pas prévu de la modifier.

4.4. Procédure RBA et questionnaire complémentaire d'évaluation verticale

Le MAE a invité toutes les associations agréées à remplir le questionnaire annuel d'évaluation du risque de financement du terrorisme, dans le cadre de son approche fondée sur les risques. C'est désormais la quatrième année consécutive que les ONGD se prêtent à cet exercice.

Quelques ONGD ont été sollicitées pour compléter un questionnaire supplémentaire du Ministère de la Justice, dans le cadre d'une évaluation verticale nationale sur ces questions.

Le MAE invite par ailleurs toutes les ONGD à consulter le site amlcft.public.lu, rubrique « Organisation à but non lucratif », et à s'abonner à sa newsletter afin de rester informées des actualités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

4.5. Assises de la Coopération 2027

Les prochaines Assises de la Coopération auront lieu au lendemain de la conférence diplomatique, le 29 avril 2027, dans l'Hémicycle « De Klenge Kueb ». Le programme de la matinée sera organisé par le MAE, et celui de l'après-midi par la société civile. Le MAE et le Cercle s'échangeront sur des propositions de thématiques.

4.6. Budget ONGD Népal

À la suite des inondations d'août 2026 au Népal, le MAE a contacté les ONGD actives dans le pays afin de prendre connaissance de l'éventuel impact sur leur projet/programme, et identifier des pistes de réallocations budgétaires ou de projets humanitaires pour soutenir les communautés affectées.

Le MAE a mobilisé 750.000,00 euros qui seront mis en œuvre par des ONG humanitaires, ainsi que 284.000,00 euros supplémentaires déployés par la FICR et emergency.lu. La société civile remercie le MAE pour cette mobilisation additionnelle.

Le MAE informe par ailleurs qu'une visite ministérielle aura lieu au Népal en 2027.

4.7. Transferts de fonds vers les pays du Sud

Un échange a lieu concernant les défis rencontrés par les ONGD, mais aussi par le MAE, pour transférer des fonds vers certains pays. Le Cercle informe que ces problèmes avec les banques pèsent sur le

financement et donc la mise en œuvre des projets/programmes. Le MAE invite le Cercle à organiser une concertation entre ONGD afin d'identifier d'éventuelles bonnes pratiques, et à prendre contact avec l'ABBL pour discuter de possibles pistes.

5. Révision des Conditions générales

Le MAE remercie la société civile pour son implication dans l'exercice de révision des Conditions générales qui a débuté en 2025. Les retours d'expérience des dernières années, ainsi que les contributions apportées au cours des différentes étapes du processus, ont permis d'alimenter et de faire progresser les travaux de révision. Le résultat de cet exercice, actuellement en cours de mise en page graphique, vise notamment à simplifier les démarches administratives, à clarifier et harmoniser les procédures, ainsi qu'à faciliter la lecture et l'utilisation des Conditions générales.

Le MAE apporte plusieurs clarifications concernant des éléments soulevés par la société civile lors de réunions passées.

En premier lieu, la mise en œuvre d'actions d'ECM ne constituera pas une condition obligatoire pour bénéficier d'un Accord-cadre Sud. Toutefois, lorsqu'une ONGD met en œuvre un programme de développement sans prévoir d'actions d'ECM, il importe qu'elle puisse en expliquer les raisons. L'ECM contribue en effet à agir sur les causes des inégalités et des enjeux de développement, tout en renforçant la réciprocité des relations entre les sociétés du Nord et du Sud. Elle permet également de faire le lien entre les actions de coopération et la société qui les finance, et de favoriser une meilleure compréhension, par les citoyennes et citoyens, des interdépendances mondiales et de leur propre rôle dans celles-ci.

Par ailleurs, aucun changement n'est envisagé concernant le calendrier de versement des subsides du MAE. Les difficultés de trésorerie soulevées par le Cercle demeurent toutefois un point d'attention, dans la mesure où elles peuvent affecter la capacité des organisations à faire face aux aléas financiers. Dans ce contexte, le MAE invite la société civile à poursuivre la réflexion sur les pistes permettant de renforcer la résilience financière des ONGD, notamment en examinant les pratiques en vigueur dans le cadre des procédures d'autres ministères, où les subsides sont versés après la réalisation des activités, plutôt qu'en amont. Il est convenu que cette question fera l'objet d'échanges complémentaires entre le MAE et la société civile.

Enfin, aucun changement n'est prévu en ce qui concerne l'éligibilité des frais administratifs. La procédure actuellement en cours de validation prévoit en revanche de remplacer les modalités de calcul actuelles par un système fondé sur un pourcentage du subside du MAE, à l'instar de ce qui est pratiqué avec d'autres partenaires de coopération, tels que LuxDev, les Nations unies et les ONGD internationales. Cette proposition fait actuellement l'objet d'une validation interne avant d'être présentée aux ONGD.

Une attention particulière a été accordée à la conception de ce nouveau mécanisme, ce qui explique que sa finalisation ait pris davantage de temps que celle des autres éléments des Conditions générales. L'objectif est de disposer d'un système plus simple et harmonisé, tout en veillant à assurer une transition équilibrée et à limiter autant que possible les incidences financières pour les ONGD concernées. Cette simplification administrative permettra également d'accélérer le traitement des frais administratifs, qui pourront être versés plus tôt dans l'année, dès réception du rapport d'audit.

6. Maison des ONGD : avancée des travaux

Le Cercle fait le point sur l'avancement des travaux du rez-de-chaussée, indiquant que la remise des clés est attendue prochainement.

Les prochaines étapes du projet, notamment l'aménagement des espaces et les modalités de leur utilisation, sont également abordées. En fonction de l'avancée des travaux au rez-de-chaussée, l'inauguration de la MdO sera probablement organisée vers le mois d'avril. Le MAE demande qu'une réunion spécifique consacrée à la MdO soit organisée dans les meilleurs délais, en présence de la juriste du Cercle, afin de finaliser les contrats et de clarifier les questions qui restent en suspens.

La société civile informe que les travaux de la cellule impact et du comité pédagogique ont débuté.

7. Réforme ECM : schémas de reporting

Le MAE travaille, avec l'appui de consultants, à la révision des schémas de reporting applicables aux programmes d'ECM. Ces modalités seront partagées avec le Cercle et le Copil CSP dès leur finalisation. L'objectif est de simplifier le reporting et de l'adapter à la nouvelle méthodologie tout en garantissant les exigences de redevabilité et en veillant à sa pertinence pour les ONGD et la mise en œuvre des programmes. Un échange entre le MAE et le Cercle sera organisé afin d'examiner la possibilité de prévoir des modalités de reporting spécifiques pour la première échéance de mars 2027, qui ne porte que sur un semestre de mise en œuvre en 2026.

À l'issue d'une consultation avec les ONGD et le Cercle, le schéma de demande de subsides sera également adapté pour 2027, afin de tenir compte des retours et des besoins exprimés par les ONGD.

8. Point d'actualité

Le Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire fait un point sur l'actualité en cours. Il est notamment annoncé que le 1% du RNB consacré à l'APD a été maintenu dans la proposition de budget d'État déposé à la Chambre des Députés le 7 octobre 2026.

9. Divers

9.1 Régime comptable des grandes asbl, des asbl reconnues d'utilité publique et des fondations

Le MAE informe qu'un Q&A a été publié sur le site de la Commission des normes comptables (CNC) concernant le régime comptable des grandes a.s.b.l., des a.s.b.l. reconnues d'utilité publique et des fondations.

Concernant les petites a.s.b.l. et les a.s.b.l. moyennes, des modèles de comptes seront publiés sur le site www.myasbl.lu avant la fin de l'année.

Depuis fin septembre, un guide comptable pour les moyennes a.s.b.l. vient compléter le guide comptable déjà existant pour les petites a.s.b.l., sous format PDF à télécharger, sur le même site www.myasbl.lu.

9.2 BNE (Bildung fir Nohalteg Entwécklung) 2027

Le MAE informe que le prochain BNE Networking aura lieu le 12 janvier 2027.

9.3 *Visites de terrain du MAE*

Le MAE informe qu'il effectuera une mission de terrain au Togo et au Bénin en octobre 2026. Les ONGD concernées ont été contactées.

Le MAE rappelle que les préparations pour la mission d'évaluation au Guatemala sont en cours, et que le Cercle sera impliqué dans cette mission afin de lui permettre de mieux accompagner les ONGD dans le suivi des recommandations et les réflexions qui en découleront.